



**CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**MEMENTO POUR LA LEÇON DU CONCOURS D'AGRÉGATION DE MÉDECINE HUMAINE,
PHARMACIE, ODONTOLOGIE, MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES, A
L'USAGE DES CANDIDATS ET DES MEMBRES DE JURY**

L'ÉPREUVE DE LA LEÇON AU CONCOURS D'AGREGATION

Les épreuves du Concours d'agrégation en Médecine humaine, pharmacie, odontologie, médecine vétérinaire et productions animales, sont au nombre de trois.

Le présent memento est relatif à la 2^{ème} épreuve (coefficient 3), correspondant à l'exposé devant un jury, en séance publique, d'une leçon en quarante-cinq minutes (45 minutes) après cinq (5) heures de préparation en bibliothèque ou en environnement proposé par le Comité local d'organisation, et agréé par le CAMES.

Seuls les documents autorisés par le jury peuvent être utilisés par le candidat lors de la préparation de la leçon. A cet effet, les candidats soumettent aux membres du jury leurs ouvrages personnels et la liste des ouvrages numériques pour vérification de leur conformité (*Article 21 de l'Accord du Concours d'agrégation*).

(i) La préparation se fait sous surveillance. Un contrôle systématique sera réalisé au démarrage de la préparation ainsi que des contrôles inopinés. Tous les équipements informatiques et de télécommunications sont interdits à l'exception d'un ordinateur ne disposant que d'applications bureautiques (*Articles 11 et 20 de l'Accord du Concours d'agrégation*).

(ii) L'exposé de la leçon se déroule dans un espace dédié et proposé par le Comité local d'organisation et agréé par le jury. Il s'agit, notamment, des amphithéâtres, des salles de cours, des salles de réunion, des bibliothèques, ou des laboratoires disponibles dans les universités, dans les centres hospitalo-universitaires, dans les services vétérinaires ou dans tout autre lieu approprié.

Les supports pédagogiques sont exposés par projection numérique.

(iii) Instructions relatives à l'épreuve de la leçon

1. Tirage au sort de la leçon à traiter ;
2. Annonce de l'énoncé de la leçon aux membres du jury ;
3. Installation du candidat dans l'espace de travail dédié en présence d'un appariteur ;
4. Présentation au candidat des outils pédagogiques (ordinateur / vidéo projecteur / scanner / visualiseur, tableau, paper-board...) ;

Remarque

L'ensemble des outils pédagogiques en dehors de l'ordinateur pour la préparation, est fourni par le comité local d'organisation. Toutefois, il est vivement conseillé aux candidats de se munir de leurs outils personnels de travail.

(iv) Dispositif de sécurisation et de lutte anti- fraude

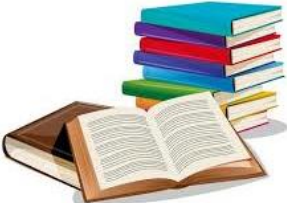
- inspection des ordinateurs ;
- vérification des ouvrages numériques autorisés ;
- interdiction d'utiliser des cours en lignes, des clés USB chargées en ressources ou téléphones ;

Équipements / Médias non autorisés

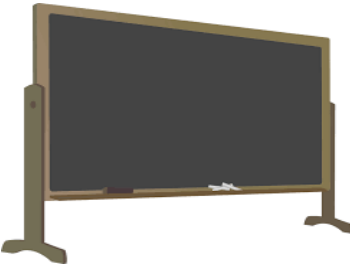


(v) Préparation de la leçon (5 heures)

Équipements / Matériels autorisés

 Accès à une bibliothèque numérique en intranet	 Scanner	 Feuilles vierges
 Ouvrages	 Clef USB vierge	 Système d'exploitation (Mac, Android, Windows)
		 Suite office (bureautique) installée dans l'ordinateur

(vi) Présentation de la leçon (45 minutes) avec matériel utilisable au choix

 Environnement numérique de projection sur écran ou mur blanc. Le visualiseur se connecte directement au vidéo projecteur	 Paper-board	
 Tableau noir	 Tableau vert	 Tableau blanc

Directives pour l'utilisation des équipements et matériels

Le candidat devra obligatoirement utiliser au moins deux (2) supports audio-visuels.

Avant de commencer sa présentation devant le jury, le candidat choisit l'une des combinaisons de supports audio-visuels ci-après :

- Vidéoprojecteur + tableau noir/vert/blanc
- Vidéoprojecteur + paper board
- Vidéoprojecteur + tableau noir/vert/blanc + visualiseur
- Vidéoprojecteur + paper board + visualiseur

Chaque choix implique que le candidat s'est préalablement exercé sur ces supports et qu'il maîtrise leur interconnexion et maniement simultané.

Dans tous les cas, il n'y a pas lieu d'éteindre le vidéoprojecteur dans la progression de la leçon. Lorsque le candidat doit entrecouper la présentation sur vidéoprojecteur, il devra, soit insérer une diapositive noire, soit masquer la diapositive.

Grille indicative de notation de la leçon d'agrégation (*)

cf documents dans le guide / Cotation à l'appréciation des jurys

I/ LA FORME			20 points
I.1		Comportement du candidat	05 points
	1.	Élocution : débit, tonalité, clarté et portée	
	2.	Attitude : gestuelle appropriée, Déplacement et occupation de l'espace pédagogique	
I.2		Habileté et bon usage des moyens pédagogiques	10 points
	3.	Maîtrise de l'environnement numérique de projection	
	4.	Gestion du tableau et autres supports d'écriture (Plan, Mots-clefs, Mots difficiles, Noms propres, Dates, Qualité de l'écriture, grammaire et d'orthographe...)	
	5.	Qualité des schémas	
I.3		Gestion du temps	05 points
	6.	Respect du temps imparti (42 – 45 minutes)	
	7.	Équilibre entre les parties de la leçon	

II/ LE FOND			40 points
II.1		Qualité pédagogique (savoirs pour enseigner)	10 points
	8.	Annonce et pertinence de la cible	
	8.	Annonce et pertinence des Pré-requis	
	9.	Annonce et pertinence des objectifs pédagogiques	
	10.	Logique de la structuration du plan et relation avec le sujet traité	
	11.	Résumé partiel et transitions entre les parties du cours	
	12.	Rappel des points essentiels avant la conclusion / résumé global	
	13.	Fragmentation et explication des notions complexes	
II.2		Pertinence disciplinaire (savoirs à enseigner)	30 points
	14.	Maîtrise du sujet : Justesse, absence de faute disciplinaire	
	15.	Justification des choix pédagogiques : type de description, techniques, méthodes ...	
	16.	Apports théoriques adaptés à la cible	
	17.	Illustrations, avec notes africaines (si possible)	
	18.	Scénarisation et logique dans la progression	
	19.	Systématisation des connaissances	
	20.	Atteinte des objectifs pédagogiques énoncés	

(*) Identique à celle utilisée lors des sessions précédentes, à l'exception du rétroprojecteur remplacé par le visualiseur.